

Des technologies pour la vie



**BOSCH**

**Bénéficiez de l'expertise Bosch  
et de 5 ans de garantie !**



Voir conditions au dos ou en flashant le QRcode.



**Garantie  
Privilège**  
Le choix de  
la tranquillité





## Garantie Privilège

### Le choix de la tranquillité

Pour bénéficier de la garantie Privilège 5 ans (3 ans en plus de la garantie légale) de la marque Bosch :

1. Achetez simultanément, chez votre cuisiniste, au moins quatre (4) appareils électroménagers de la marque Bosch, gamme encastrable (une table aspirante comptant pour deux appareils) et gamme froid pose libre.

Tous les appareils doivent figurer sur une seule facture.

2. Rendez-vous dans un délai de 3 mois maximum à partir de la date de votre facture sur <https://www.bosch-home.fr/nos-services/garanties/garantie-privilege>

3. Cliquez sur le bloc correspondant à votre achat :

- "3 appareils dont 1 table aspirante"

OU

- "Au moins 4 appareils" puis sélectionnez la quantité exacte.

4. Enregistrez vos appareils, un à un, en suivant les instructions.

5. Vous serez automatiquement invité à vous connecter à votre compte MyBosch ou à créer un compte si vous n'en possédez pas encore.

6. Après la connexion ou la création de votre compte, vous accéderez directement à la page de confirmation pour la souscription à la garantie, où vous pourrez télécharger les fichiers PDF correspondants.

Lors de l'enregistrement et de l'activation de la garantie, les références E-NR, FD Date et numéro de série de vos appareils seront nécessaires. Ces numéros sont indiqués sur la plaque signalétique située près de la porte de l'appareil ou à l'arrière de l'appareil.

Robert Bosch Hausgeräte GmbH	www.bosch-home.com
Carl-Wery-Straße 34, 81739 München, GERMANY	
E-Nr.: WAY32541FG/37	FD: 9504 Z-Nr.: 200221
Type: WNM56	WAY32541FG 485040275653002210
220 - 240 V	50/60 Hz 2,0 - 2,4 kW 10/16A (UK 13A)
Made in Germany	

Après chaque validation de garantie, un certificat de garantie 5 ans sera téléchargeable pour chaque appareil enregistré en cliquant sur le lien "Obtenir mon extension de garantie". Vous pourrez aussi retrouver ces certificats dans votre compte sur le site <https://www.bosch-home.fr/>

Nous vous conseillons d'imprimer ou d'enregistrer ces certificats de garantie, ils vous seront demandés par le technicien en cas d'intervention, en plus de votre facture d'achat.

Pour en savoir plus sur les conditions de la garantie Privilège 5 ans, rendez-vous sur la page <https://www.bosch-home.fr/nos-services/garanties/garantie-privilege>